Al-Jihad.

ABÛ HURAYRAH رَضِيَ اللهُ عَنْهُ RAPPORTE QUE LE MESSAGER D'ALLAH ﷺ A DIT :

« CELUI QUI MEURT SANS AVOIR COMBATTU [SUR LE SENTIER D'ALLAH], ET SANS Y AVOIR SONGÉ, MEURT SUR UNE BRANCHE DE L'HYPOCRISIE. »

MUSLIM (1910)



السلفية منهاج الصالحين

As-Salafiyya Minhaj as Salihin

Introduction :

Le terme Al-Jihâd désigne à l'origine, dans la langue, la difficulté, ainsi combattre l'ennemi consiste à lui faire face en supportant la difficulté (AI-Jihâd) et en multipliant les efforts (Al-Juhd) et les moyens pour le repousser. Puis, après l'islam, l'usage qui s'est imposé est celui du combat mené contre les mécréants. Ainsi, dans la terminologie religieuse, le terme désigne le fait de produire un effort pour combattre les mécréants (Al-Kuffar), les rebelles (Al-Bughâh) et les brigands (Quttâc At-Turuq).

Le djihad est légiféré par le Coran, la Sunna et l'unanimité des savants. C'est une obligation collective (Fard Kifâyah) qui, si elle est accomplie par un nombre suffisant, en dispense les autres ; et si personne ne l'accomplit, tous tombent dans le péché, s'ils connaissent la règle sur cette question et qu'ils en ont la capacité. En trois situations seulement, le djihad est une obligation individuelle :

La première : lorsque les deux camps se font face, en quel cas il est obligatoire à tous de combattre, et il est interdit de

fuir, en raison de la Parole d'Allah ﷻ : « **Quiconque leur tourne le dos ce jour-là, sauf par tactique ou pour rallier un autre groupe, retourne avec la colère d'Allah et son refuge sera l'Enfer, et quelle mauvaise destination !** » (1)

La deuxième : lorsque l'ennemi arrive à la ville et l'assiège, il est obligatoire à chaque personne de le combattre.

La troisième : lorsque l'imam mobilise l'ensemble des gens ou une personne en particulier, en raison de la Parole d'Allah ﷻ : « **Ô vous les croyants ! Qu'avez-vous lorsqu'on vous dit: « Lancez-vous sur le sentier d'Allah » à vous appesantir sur terre.** » (2)

Certains occidentaux ont prétendu que l'islam s'est établi sur la violence et l'oppression, et qu'il s'est propagé par l'épée, en se fondant sur la sujétion et la contrainte à l'embrasser. C'est une prétention fausse qui naît soit d'une ignorance concernant l'islam, ses conquêtes, ses batailles, et ses Textes, soit d'un esprit partisan et d'une hostilité vis-à-

vis de la religion. La vérité est que l'islam s'est établi sur le prêche avec sagesse et la bonne exhortation, il a appelé à la paix car Al-Islâm est dérivé de As-Salâm (la paix). Celui qui étudie les Textes du Coran et de la Sunna authentique qui comporte les recommandations du Prophète ﷺ adressées aux chefs de ses armées, et aussi la manière dont il s'est comporté lors des batailles, verra que l'islam est venu avec la sagesse, la miséricorde, la paix, la concorde, et qu'il est venu pour amender et non pour corrompre.

Lisez la Parole d'Allah ﷻ : « **Pas de contrainte en religion. La droiture s'est distinguée du fourvoiement** » (3) ainsi que Sa Parole : « **Et si ton Seigneur l'avait voulu, tous ceux qui sont sur la terre auraient cru. Est-ce donc toi qui va contraindre les gens afin qu'ils deviennent croyants ?** » (4) ou encore : «**Allah ne vous interdit pas d'être bienfaisants et équitables envers ceux qui ne vous ont pas combattus pour la religion et ne vous ont pas chassés de vos demeures, car Allah aime les gens**

équitables. » (5) et les versets en ce sens sont très nombreux.

Quant à la Sunna, tous les actes du Prophète ﷺ lors des guerres, et toutes les recommandations qu'il a adressées à ses commandants exposaient ceci. Buraydah رضي الله عنه rapporte : « Lorsque le Prophète ﷺ désignait un émir pour un escadron ou un armée, il lui recommandait de craindre Allah, de bien se comporter avec les musulmans qui l'accompagnent, puis il disait : « Partez en conquête au Nom d'Allah, sur le sentier d'Allah, combattez ceux qui renient Allah, ne dérobez pas [du butin], ne trahissez pas, ne mutilez pas, et ne tuez pas d'enfant. » (6) On rapporte également : « Le Prophète ﷺ a interdit de tuer les femmes et les enfants. » (7) [ ]

Celui qui médite sur la vie du Prophète ﷺ constatera qu'il n'a jamais contraint à embrasser sa religion, ou qu'il n'a combattu que ceux qui le combattaient ; au contraire ceux qui concluaient avec lui une trêve, il la respectait tant qu'eux

la respectaient, et il n’a jamais rompu son pacte. Plus encore, Allah ﷻ lui a ordonné de respecter son engagement vis-à-vis d’eux, tant qu’ils le respectaient, ainsi Allah ﷻ dit : « **Tant qu’ils respectent leur engagement envers vous, respectez votre engagement envers eux, car Allah aime les pieux** » (8) et lorsqu’il est arrivé à Médine, il a établi un traité de paix avec les juifs et a accepté qu’il garde leur religion ; et ce n’est que lorsqu’ils l’ont combattu et ont rompu ce pacte qu’il les a combattus. De même, ce sont les mécréants de Quraysh qui ont cherché à le combattre, comme pour la bataille d’Uhud ou la bataille du fossé, de même pour la bataille de Badr, ce sont eux qui se sont dirigés vers lui, et s’ils s’en étaient allés, il ne les aurait pas combattus.
L’essentiel est que personne n’a jamais été contraint d’embrasser sa religion, et les gens ne l’ont embrassée que par choix. La plupart des gens ont embrassé l’islam lorsque la guidée et le fait qu’il soit le Messager d’Allah leur sont apparus. Ibn Kathîr dit à propos de la Parole d’Allah ﷻ « Pas de contrainte en religion » : « Cela signifie que vous ne devez contraindre personne à embrasser l’islam, car l’islam

est clair en ses preuves, et il ne demande pas à ce que quelqu'un soit contraint pour l'embrasser. Au contraire, celui qu'Allah guide vers l'islam, dont Il épanouit la poitrine et illumine le regard, y entrera avec conviction ; alors que celui dont Allah aveugle le coeur, et scelle l'ouïe et la vue, il ne lui sera d'aucune utilité d'embrasser l'islam sous la contrainte. » Les propos des grands savants sont nombreux à ce sujet, et c'est ce que l'on comprend de l'esprit de l'islam, de ses fondements et objectifs.

Ibn Al-Qayyim a exposé la manière dont s'est comporté le Prophète ﷺ vis-à-vis des mécréants et des hypocrites depuis le début de sa prophétie jusqu'à ce qu'il revienne à son Seigneur ﷻ, en disant : « La première chose que lui révéla son Seigneur fut de lire au Nom de son Seigneur qui a créé, et ce fut là le début de sa prophétie. Il lui ordonna de lire pour lui-même, sans lui commander de transmettre. Puis Il lui révéla : « **Ô toi le revêtu d'un manteau ! Lève-toi et avertis** » (9) Il en fit donc un prophète par Sa Parole : « **Lis** » et un messager, par Sa Parole : « **Ô toi le revêtu**

d'un manteau !» Puis Il lui ordonna d'avertir ses proches, puis son peuple, puis les arabes autour d'eux, puis l'ensemble des arabes, puis l'univers entier. Il passa donc plus d'une dizaine d'années à avertir par le prêche, sans combattre, et on lui ordonnait alors de s'abstenir, de patienter et de pardonner. Puis on lui permit d'émigrer, puis de combattre ceux qui le combattaient, tout en laissant ceux qui s'écartaient de lui sans le combattre, puis on lui ordonna de combattre les mécréants jusqu'à ce que la religion ne revienne qu'à Allah ﷻ. »

Cette dernière étape montre l'obligation de combattre les mécréants, et de s'opposer à eux après les avoir appelés à l'islam et avertis, afin que la Parole d'Allah soit la plus élevée. En islam, le combat contre les mécréants n'est pas seulement un combat de défense, mais un djihad jusqu'à ce que la religion ne soit vouée qu'à Allah. Nous demandons à Allah qu'Il secoure Sa religion et élève Sa Parole, Il est certes fort et puissant.

Les savants ont dit que le terme Jihâd s'appliquait au combat contre l'âme, Satan et les pervers. Le combat contre l'âme consiste à apprendre ce qui concerne la religion, le mettre en pratique, puis l'enseigner. Le combat contre Satan consiste à repousser les ambiguïtés qui émanent de lui, et ce qu'il embellit comme désirs. Quant au combat contre les pervers, il se réalise par la main, la langue et le coeur.

Concernant le mérite du djihad, suffit de mentionner que le Prophète ﷺ en a fait le sommet de la religion. Celui qui médite les versets du djihad dans le Coran verra quel est son rang, son mérite, et son élévation parmi les adorations ; et la Sunna authentique regorge également d'exemples de ce type. Les musulmans n'ont été frappés d'humiliation, de mépris, de faiblesse, et de domination par les ennemis qu'en raison de leur délaissement du djihad, et leur complaisance dans le repos et l'aisance, et c'est auprès d'Allah que nous recherchons aide et secours.

L'intention ferme d'accomplir le djihad

1094 – عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ -رَضِيَ اللهُ عَنْهُ- قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللهِ -صلى الله عليه وسلم-: « مَنْ مَاتَ وَلَمْ يَغْزُ، وَلَمْ يُحَدِّثْ نَفْسَهُ بِهِ، مَاتَ عَلَى شُعْبَةٍ مِنْ نِفَاقٍ ».
رَوَاهُ مُسْلِمٌ (1).
(1) (1915) مسلم.

1092 – Abû Hurayrah رَضِيَ اللهُ عَنْهُ rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Celui qui meurt sans avoir combattu [sur le sentier d'Allah], et sans y avoir songé, meurt sur une branche de l'hypocrisie. » [Sahih] (10)

Enseignements du hadith :

1- L'obligation du djihad sur le sentier d'Allah ﷻ, car il est obligatoire de s'éloigner des caractéristiques des hypocrites qui sont les pires des caractéristiques.

2 – L'obligation de la détermination d'accomplir le djihad lorsque cela n'est pas possible, et son accomplissement lorsque cela est possible. Concernant les obligations permanentes, il est obligatoire d'être déterminé à les

accomplir lorsque cela est possible ; et concernant les obligations temporaires, il est obligatoire d’être déterminé à les accomplir lorsque survient leur temps d’accomplissement.

3 – Celui qui meurt sans avoir combattu, et sans même y avoir songé, meurt sur une caractéristique de l’hypocrisie, car il aura ressemblé aux hypocrites qui se détournent du djihad, et le fait de délaisser le djihad est une branche de l’hypocrisie.

Les formes de djihad

1095 – وَعَنْ أَنَسٍ -رَضِيَ اللهُ عَنْهُ- أَنَّ النَّبِيَّ -صلى الله عليه وسلم- قَالَ: « جَاهِدُوا الْمُشْرِكِينَ بِأَمْوَالِكُمْ، وَأَنْفُسِكُمْ، وَأَلْسِنَتِكُمْ ». رَوَاهُ أَحْمَدُ وَالنَّسَائِيُّ، وَصَحَّحَهُ الْحَاكِمُ (2).

(2) أحمد (3/ 124)، النسائي (6/ 7)، الحاكم (2/ 81) (2).

1093 – Anas رَضِيَ اللهُ عَنْهُ rapporte que le Prophète ﷺ a dit : « Combattez les polythéistes par vos biens, vos personnes et

vos langues. » [Sahih] (11)

1096 – وَعَنْ عَائِشَةَ -رَضِيَ اللهُ عَنْهَا- قَالَتْ: « قُلْتُ: يَا رَسُولَ اللهِ، عَلَى النِّسَاءِ جِهَادٌ؟ قَالَ: نَعَمْ، جِهَادٌ لاَ قِتَالَ فِيهِ: الحَجُّ وَالعُمْرَةُ ». رَوَاهُ ابْنُ مَاجَهْ، وَأَصْلُهُ فِي البُخَارِيِّ (1).

(1) ابن ماجه (2801)، البخاري (1520).

1094 – ‘Â’ishah رَضِيَ اللهُ عَنْهَا rapporte : J’ai demandé : « Ô Messager d’Allah ! Les femmes doivent-elles accomplir un djihad ? » Il répondit : « Oui, un djihad sans combat, à savoir le pèlerinage et la ‘umrah. » [Sahih] (12)

Enseignements des hadiths :

1- L’obligation de combattre les mécréants par ses biens, sa personne et sa langue. Par ses biens, en les donnant pour acheter des armes, préparer les combattants, et d’autres choses semblables. Par sa personne, en combattant physiquement, pour celui qui en est capable et y est préparé. Et par sa langue, en appelant à la religion d’Allah ﷻ, en la

propageant, en défendant l'islam, en réfutant ceux qui s'y opposent, et en propageant le prêche par tous les moyens possibles, afin d'établir la preuve contre les adversaires de la religion.

2 – Sa parole : « **Combattez les polythéistes** » indique qu'on ne combat les mécréants qu'en raison de leur polythéisme, Allah ﷻ dit : « **Et combattez-les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de polythéisme et que la religion ne soit vouée qu'à Allah.** » (13) On ne combat donc pas les mécréants pour prendre le contrôle de leurs pays, s'emparer de leurs biens, convoiter leur butin, mais uniquement pour élever la Parole d'Allah ﷻ, délivrer la terre du polythéisme, et mettre fin aux torts qu'ils causent aux musulmans, alors que si on les laissait, ils propageraient le polythéisme sur terre. On les combat donc afin de cerner le polythéisme et qu'il ne se répande pas parmi les gens. (14)

3 – L'accomplissement du djihad et le combat des ennemis n'est pas légiféré aux femmes, en raison, d'une manière

générale, de leur faiblesse physique, douceur de coeur, et incapacité à supporter les dangers. Cela n'empêche pas qu'elles soignent les blessés, abreuvent les gens, et d'autres actions de ce genre. Umm 'Atiyyah rapporte : « J'ai participé à sept expéditions avec le Messager d'Allah ﷺ, en gardant leurs tentes, préparant leur repas, soignant les blessés, et en m'occupant des malades. » (15)

4 – [Shaykh Al-Albânî dit : Umm Kabshah dit : « Ô Messager d'Allah ! Permets-moi de partir avec telle armée – Non. – Ô Prophète d'Allah ! Je ne veux pas combattre, mais soigner les blessés et m'occuper des malades. – Si je ne craignais qu'on ne pense que cela fait partie de la Sunna, et qu'on dise : « untelle y a pris part », je te l'aurais permis, mais reste chez toi. » […] sous une autre formulation, il est dit : « Reste chez toi, afin que l'on ne dise pas que Muhammad combat avec une femme. » […] L'opposition apparente avec d'autres hadiths mentionnant que des femmes ont pris part à des batailles n'implique pas l'abrogation, mais uniquement la nécessité, en raison du

faible nombre d’hommes et de leur occupation par le combat de l’ennemi. Quant au fait d’enseigner aux femmes le combat et de les envoyer au front pour combattre avec les hommes, comme le font certains pays musulmans aujourd’hui, c’est une innovation de l’époque, une opposition claire à la pratique des pieux prédécesseurs, une imposition faite aux femmes d’une chose pour laquelle elles n’ont pas été créées, et une exposition à ce qui ne convient pas lorsqu’elles sont faites prisonnières par l’ennemi.] (16)

5 – Le djihad est une obligation pour les hommes, soit une obligation collective, soit une obligation individuelle.

6 – Le pèlerinage et la ‘umrah ont été comparés au djihad en raison du voyage, de l’éloignement vis-à-vis de son lieu d’habitation, de la séparation d’avec la famille, du danger du voyage, de la fatigue physique, et de la dépense d’argent.

7 – L’obligation du djihad pour celui qui en est capable, car il a été comparé au pèlerinage et la ‘umrah qui sont deux

obligations qui s’imposent au musulman qui en est capable.

8 – Le mérite du djihad sur le sentier d’Allah ﷻ, et les Textes énonçant son mérite et son immense récompense sont nombreux, parmi lesquels la Parole d’Allah ﷻ : « **Allah a acheté aux croyants leur personne et leurs biens en échange du Paradis. Ils combattent sur le sentier d’Allah : ils tuent et se font tuer. C’est une promesse véridique qu’Il a fait dans la Thora, l’Évangile et le Coran. Et qui, mieux qu’Allah, tient sa promesse ? Réjouissez-vous de l’échange que vous avez fait. Et c’est là l’immense succès.** » (17) et les versets en ce sens sont nombreux. Quant aux hadiths, on peut mentionner celui de Abû Dharr qui dit : « J’ai demandé : ô Messager d’Allah ! Quelle est la meilleure oeuvre ? Il répondit : « La foi en Allah et le djihad sur son sentier. » (18) et il dit encore « Partir sur le sentier d’Allah, ou en revenir, est meilleur que ce bas-monde et ce qu’il contient. » (19) et les hadiths en ce sens sont très nombreux.

Boulough Al-Maram d'Al-Hafidh Ibn Hajar Al-ع asqalânî avec les commentaire de cheikh ع Abd Allah Al-Bassam vol.3 p.127 à 133.

(1) Sourate Al-Anfâl, v.16.

(2) Sourate At-Tawbah, v.38.

(3) Sourate Al-Bagarah, v.256.

(4) Sourate Yunus, v.99.

(5) Sourate Al-Mumtahanah, v.8.

(6) Muslim (1731).

(7) Al-Bukhârî (3015) et Muslim (1744).

(8) Sourate At-Tawbah, v.7.

(9) Sourate Al-Muddatthir, v.1-2.

(10) Muslim (1910).

(11) An-Nasa'i (6/7).

(12) AI-Bukhârî (2720).

(13) Sourate Al-Bagarah, v.193.

(14) Tas-Hil Al-Ilmâm (5/331).

(15) Muslim (1812).

(16) As-Sahihah (2740).

(17) Sourate At-Tawbah, v.111.

(18) AI-Bukhârî (2518)

(19) Al-Bukhârî (2792) et Muslim (1880)